



VENTE DE CAVEAUX D'OCCASION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dans le cadre de la vente de monuments funéraires, il est proposé à la vente des caveaux d'occasion.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES :

- Une liste de caveaux disponibles, libres de corps et de monuments, sera proposée aux usagers intéressés ;
- Le prix du caveau est fixé forfaitairement hors concession ;
- Le caveau et la concession sont indissociables ;
- Le montant de la concession de terrain sera calculé suivant les conditions en vigueur au moment de l'achat du caveau ;
- Les caveaux sont vendus dans l'état sans recours contre la Ville du Havre ;
- Les visites sur site devront faire l'objet d'une demande au préalable auprès du responsable Funéraires et Gestion de cimetière ou son représentant ;
- Au moins un constat de non travaux ou un devis pour un nettoyage ou une éventuelle réparation devra être établi par un marbrier choisi par l'acquéreur avant l'achat, ceci afin de mesurer le coût de remise en état qui en aucun cas ne pourra être supporté par la ville du Havre ;
- Tous les caveaux sont vendus sur le site et ne peuvent être déplacés vers un autre emplacement.

2. L'ACQUÉREUR :

- L'acquéreur doit jouir d'un droit de concession au Havre (cf. règlement de cimetière). L'acquéreur s'engage à réhabiliter le caveau dans l'année qui suit l'acquisition.

3. LES CONDITIONS DE PAIEMENT :

- L'acquéreur sera invité à régler obligatoirement le montant de l'achat du caveau et de la concession au bureau des Affaires Funéraires dans un délai de 30 jours qui suivent la signature de la convention ;
- Faute de paiement, la vente sera considérée comme résiliée de plein droit, la Ville du Havre se réservant la possibilité de remettre le caveau et la concession à la vente.